

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2007 À 19 H 30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Bonnie Feigenbaum et Messieurs les conseillers Clifford Borden, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Abraham Gonshor et David Sternthal, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur William Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, directeur général et Me Chantal Bergeron, greffière qui prend note des délibérations.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Vineberg

- Elle explique que le nouveau rond-point a rendu la rue Finchley trop étroite et demande ce que la Ville pourrait faire pour élargir la rue afin de la rendre plus sécuritaire.

Mme Shuster

- Demande au maire comment il a pu établir que 84% des résidents ne s'opposent pas à l'aire d'exercice canin.

Mme Genziuk

- Demande des informations concernant la procédure d'adoption des règlements d'urbanisme.

M. Vineberg

- Demande pourquoi la Ville a enlevé le panneau "Défense de stationnement" de son côté de la rue Finchley.

2007-291

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2007-292

RÉVOCATION D'AUTORISATION D'UTILISER LES SERVICES DE LA FIRME D'AVOCATS GREY & CASGRAIN

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller David Sternthal :

- QUE le Conseil révoque son autorisation d'utiliser les services de la firme d'avocats, Grey & Casgrain.

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Conseiller Gonshor
Conseiller Elfassy
Conseiller Sternthal

En faveur: 3

Ont voté contre:

Conseiller Borden
Conseillère Feigenbaum
Conseiller Goldwax

Contre: 3

Rejetée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2007-293

DÉPÔT - DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DU MAIRE ET DES MEMBRES DU CONSEIL

Les déclarations des intérêts pécuniaires du maire William Steinberg et des conseillers Bonnie Feigenbaum, Clifford Borden, Abraham Gonshor, Leon Elfassy and David Sternthal ont été déposées conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

2007-294

ADJUDICATION DU CONTRAT DE RENOUELEMENT D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE RESPONSABILITÉ POUR 2008

CONSIDÉRANT QUE la Ville est partie à une entente de regroupement avec les autres municipalités reconstituées de l'Île de Montréal et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2008, pour l'achat en commun d'assurances de dommages avec possibilité de franchise collective;

CONSIDÉRANT QUE *Optimum Gestion de risques, Division de Optimum Actuaire & Conseiller inc.* et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ont négocié les conditions de renouvellement d'assurances pour le compte du *Regroupement des municipalités de l'Île de Montréal* (RMIM), pour le terme de 2008;

CONSIDÉRANT QUE le consultant, *Optimum Gestion de risques*, recommande d'accepter les conditions de renouvellement de Aon Parizeau inc. pour ce qui est de l'assurance responsabilité municipale et celles de BF Lorenzetti & Associés pour ce qui est des autres assurances de dommages puisqu'elles s'avèrent avantageuses et qu'elles permettent la création d'un fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile de 360 000 \$;

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par David Sternthal et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'OCTROYER le contrat de renouvellement d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 aux différents assureurs suivants via les courtiers d'assurances *Aon Parizeau inc.* et *BF Lorenzetti & Associés* :

<u>Assurances</u>	<u>Assureurs</u>	<u>Courtiers</u>
Biens	Affiliated F	BF Lorenzetti & Associés
Bris des machines	Affiliated FM	BF Lorenzetti & Associés
Délits	St. Paul	BF Lorenzetti & Associés
Responsabilité primaire	Lloyd's	BF Lorenzetti & Associés
Responsabilité complémentaire	Lloyd's	BF Lorenzetti & Associés
Responsabilité municipale	St. Paul Travelers	Aon Parizeau Inc.
Automobile des propriétaires	Lombard	BF Lorenzetti & Associés

- DE VERSER, pour le terme 2008, la prime de la Ville, soit 41 947 \$ incluant les taxes, aux mandataires des assureurs stipulés précédemment soient Aon Parizeau inc. et BF Lorenzetti & Associés;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- DE VERSER à l'UMQ, la somme de 10 915 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2008;
- DE VERSER à l'UMQ, pour le terme 2008, un montant correspondant à 1,25 % du coût de la prime incluant les taxes pour les responsabilités assumées titre de mandataire du RMIM;
- D'AUTORISER la greffière, ou l'assistant-greffier, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution; et
- QUE les certificats du trésorier n^{os} 07-037 et 07-038 datés du 11 décembre 2007 attestent que les fonds sont disponibles pour ces dépenses.

Adoptée

2007-295

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 763 – EMPRUNT - PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ CENTRALE AFIN DE RÉDUIRE LES TAUX DE TAXES D'AGGLOMÉRATION 2008 EN VERTU DES ARTICLES 3 ET SUIVANTS DU DÉCRET 1210-2005

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 763 a été donné lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2007 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Abraham Gonshor, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le Règlement n° 763 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 897 390 \$ pour le paiement à la municipalité centrale afin de réduire les taux de taxes d'agglomération 2008 en vertu des articles 3 et suivants du décret 1210-2005 ».

Adoptée

2007-296

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 764 – TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2008

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 764 a été donné lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2007 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor et RÉSOLU :

- D'adopter le Règlement n° 764 intitulé : « Règlement décrétant et imposant les taxes pour couvrir les dépenses de la Ville pour l'année 2008 ».

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Ont voté en faveur:

Conseiller Borden
Conseillère Feigenbaum
Conseiller Goldwax
Conseiller Gonshor
Conseiller Sternthal

En faveur: 5

Ont voté contre:

Conseiller Elfassy

Contre: 1

Adoptée sur division

2007-297

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 765 – POLITIQUE DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 765 a été donné lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2007 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le Règlement n° 765 intitulé : « Règlement décrétant la politique de contrôle et de suivi budgétaires ».

Adoptée

2007-298

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 730-1 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 730 CONCERNANT LES PERMIS ET LES CERTIFICATS

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 730-1 a été donné lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2007 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Abraham Gonshor, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le Règlement n° 730-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement n° 730 concernant les permis et les certificats ».

Adoptée

2007-299

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 469-1 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 469 CONCERNANT LES PARCS ET LES PLACES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 469-1 a été donné lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2007 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et RÉSOLU UNANIMEMENT :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- D'adopter le Règlement n° 469-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement n° 469 concernant les parcs et les places publiques ».

Adoptée

2007-300

RATIFICATION DU CONTRAT D'EMBAUCHE DE PIERRE FILION À TITRE DE « CONTREMAÎTRE – VOIRIE, ÉGOUTS ET AQUEDUC »

Il est proposé par le conseiller Abraham Gonshor, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- DE ratifier la prolongation d'embauche temporaire de Monsieur Pierre Filion à titre de « Contremaître – voirie, égouts et aqueduc » aux conditions décrites dans le contrat signé, le 14 décembre 2007, par Monsieur Filion et la Ville, représentée par son directeur des Ressources humaines, pour la période se terminant le 30 avril 2008.

Adoptée

2007-301

RÈGLEMENT DE GRIEF INTERVENU AVEC LE SFMM (SCFP – LOCAL 429)

CONSIDÉRANT QUE M. Luc Teasdale a déposé un grief le 17 janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu d'un règlement satisfaisant;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'approuver le règlement dudit grief conclu entre la Ville de Hampstead et les cols blancs du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP - local 429);
- D'autoriser le directeur des ressources humaines à signer les documents nécessaires à l'exécution des ententes.

Adoptée

2007-302

APPROBATION DU CONTRAT D'EMBAUCHE DE DANIEL CAMPEAU À TITRE DE « CONTREMAÎTRE – VOIRIE, ÉGOUTS ET AQUEDUC »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche d'un contremaître;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et le directeur des ressources humaines recommandent l'embauche de Monsieur Campeau pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le processus préliminaire d'embauche a été complété de manière satisfaisante en temps utile;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- D'approuver l'embauche temporaire de Monsieur Daniel Campeau à titre de « Contremaître – voirie, égouts et aqueduc » aux conditions usuelles pour la période commençant le, ou vers le, 3 janvier 2008 et se terminant le 30 juin 2008;
- D'autoriser le directeur des ressources humaines à signer les documents nécessaires à l'exécution du contrat, en autant que le processus d'embauche final aura été complété de manière satisfaisante.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTION

M. Gold -

- Demande les raisons pourquoi révoquer l'utilisation des services légaux de Grey & Casgrain.

2007-303

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

Dr William Steinberg, maire

Me Chantal Bergeron, greffière